

Séance du 7 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq le sept juillet à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BERNEUIL, sous la Présidence de Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire.

Présents : Mme GUETTE Marie-Claude, Mme BAUCANNE Brigitte, Mme Françoise BŒUF, M. POITOU Didier, M. CHADEFAUD Emmanuel, M. CHAUVIN Laurent, Mme RAVAIL Carine, Mme VULFIN Elisabeth, M. GUETTE Loïc.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. Kévin CAMUS pouvoir à RAVAIL Carine

Absents : Mme CHAUVIN Elodie

Secrétaire de séance : Mme RAVAIL Carine

Date de convocation : 30 juin 2025

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres → en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10 Pouvoirs : 1

Délibération n°DCM-2025-21

Travaux d'aménagement du terrain de pétanque

Exposé des motifs :

L'association Amicale bouliste de Berneuil a informé la mairie que le terrain de pétanque actuel est trop petit pour répondre aux besoins des joueurs et demande 32 terrains. En réponse à cette demande, Mme le Maire a commandé deux études : une pour l'agrandissement du terrain existant et une autre pour la création d'un nouveau terrain de pétanque en face de la mairie.

Les études ont révélé les coûts suivants pour la création d'un nouveau terrain de pétanque en face de la mairie :

- Éclairage : 35 707,68 € TTC
- Terrassement : 60 000,00 € TTC
- Total : 95 707,68 € TTC

Les études ont révélé les coûts suivants pour la l'agrandissement du terrain de pétanque existant :

- Éclairage : 18 720.02 € TTC
- Terrassement : 11 520 € TTC
- Total : 30 240.02 € TTC

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

AR Prefecture

016-211600408-20250707-DCM_2025_21-DE
Reçu le 08/07/2025

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

1. De prendre acte des résultats des études commandées par Mme le Maire concernant l'agrandissement du terrain de pétanque existant et la création d'un nouveau terrain de pétanque en face de la mairie.
2. De maintenir le terrain de pétanque en l'état, en raison des contraintes budgétaires actuelles.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Marie-Claude GUETTÉ



Résultat du Vote :

- 10 Votes pour
- 1 Abstention (Laurent CHAUVIN)

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr